



Colloque mondial des régulateurs (GSR-19)

Exercice de simulation de situations d'urgence

1 Contexte

Toujours plus de personnes sont touchées par des catastrophes à travers le monde. Dans ce contexte, fournir en temps utile des services prévisibles et efficaces dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) est une nécessité absolue pour sauver des vies et renforcer la résilience. Cela permet d'optimiser les interventions et la coordination entre les organisations d'intervention et d'améliorer la prise de décisions grâce à un accès rapide à des informations essentielles.

Atteindre les objectifs en matière de télécommunication pour les secours en cas d'urgence et de catastrophe nécessite la participation de nombreuses parties prenantes, notamment surtout les régulateurs des télécommunications. Dans les situations d'urgence, les dispositions et les orientations réglementaires (y compris concernant les équipements et les fréquences) permettent de fournir une assistance en temps voulu aux populations touchées.

2 Objectifs de l'exercice de simulation

Les principaux objectifs de l'exercice sont les suivants:

- démontrer que les régulateurs font partie intégrante de l'écosystème de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas d'urgence;
- contribuer à guider les régulateurs dans les phases de préparation et d'intervention, grâce à des documents de référence et à des plans-cadres nationaux pour les situations d'urgence;
- mettre l'accent sur le rôle des autres acteurs clés du cycle de gestion des catastrophes et des situations d'urgence (par exemple, les ministères compétents en matière de télécommunication, les bureaux nationaux de gestion des catastrophes, les opérateurs de réseaux mobiles, les fournisseurs de services par satellite et les fournisseurs de technologies).

3 Forme de l'exercice de simulation

L'exercice de simulation est organisé sous la forme d'une simulation théorique.

Les participants endosseront le rôle d'un régulateur des télécommunications et prendront part à une mise en situation incluant certains aspects du cycle de gestion des catastrophes et des situations d'urgence.

Dans le cadre de l'exercice, les participants devront répondre à des questions à choix multiples via une application de vote électronique (vote direct). Les réponses seront affichées et analysées en temps réel.

Les questions et les choix de réponses seront traduits dans les langues pour lesquelles des services de traduction seront assurés.

Les documents de référence et d'information seront également publiés sur la page du [site web du GSR-19 de l'UIT](#) consacrée aux documents pour qu'ils puissent être consultés à l'avance.

Il est conseillé aux participants d'apporter un smartphone et/ou un appareil avec accès à l'Internet.

Documents d'information



Autorité de régulation des
télécommunications
de Lovely

Profil TIC du pays
Lovely (République de)



Aperçu des télécommunications dans le pays

Régulateur des télécommunications: Autorité de régulation des télécommunications de Lovely. Elle exerce des fonctions de réglementation dans les domaines suivants: *octroi de licences, tarification, normes techniques, attribution des bandes de fréquences, accès universel, radiodiffusion et informatique.*

Ministère des télécommunications: Ministère des télécommunications de Lovely – *décideur.*

Convention de Tampere: ratifiée en 2006.

Plan national pour les télécommunications d'urgence: oui.

 <p>Informations sur les risques auxquels le pays est exposé</p>	<p>Cyclones tropicaux Tremblements de terre Tsunamis Inondations Éruptions volcaniques Épidémies</p>
 <p>Canaux de télécommunication</p>	<p>Indicatif de pays international: 8922 Stations terriennes associées à un satellite: 5 Abonnements au cellulaire mobile: 65 000 (2018) Nom de domaine Internet national: .oi Internautes: 100 000 (2018) Opérateurs mobiles: Lovely Link (70%), Lokal Telekom (30%) Opérateur de téléphonie fixe: Lovely Link Fournisseurs de services Internet: Lovely Link, Lokal Telekom Télévision et radio: Lovely Broadcasting Corporation (LBC) Câble sous-marin: Société Sea Link Cable, avec des points d'atterrissage dans le nord et dans le sud du pays 3G et 4G: connectivité par la fibre optique</p>

Systèmes d'alerte avancée: système d'alerte avancée sous la forme de sirènes le long des côtes, dans le nord et dans le sud de Lovely, opéré par le Bureau national de gestion des catastrophes de Lovely.

Systèmes d'aéronefs sans pilote (drones): peuvent être exploités avec l'autorisation préalable du Bureau de l'aviation civile de Lovely et de l'Autorité de régulation des télécommunications de Lovely.

Fournisseur d'électricité: Lovely Energy Ltd. Chargé de la production, de la transmission et de la distribution.

Réseaux de transport: aéroport international dans la capitale; **routes:** 50 km de routes goudronnées; 900 km de routes non goudronnées; **ports:** port international de Lovely.

*Procédure opérationnelle normalisée – interventions en cas de catastrophe
Groupe national des télécommunications d'urgence de Lovely (LN-GTU)*

Document N° LNETC0719	Titre du document: Procédure opérationnelle normalisée pour les télécommunications d'urgence	Date d'édition:	Membres du LN-GTU 1) Ministère des télécommunications 2) Régulateur des télécommunications 3) NDMO 4) Opérateurs mobiles et fournisseurs d'accès à l'Internet 5) Police, pompiers et sauveteurs 6) Service de météorologie 7) Toutes les stations de télévision et de radio 8) Lovely Energy Co.
Version N° 3.2	Élaboré par: Sous-comité du GTU	Élaboré le: 26 mai 2019	
Date d'entrée en vigueur: 31 mai 2019	Révisé par: Nancy Black	Révisé le: 29 mai 2019	
Norme/ Règlement: Norme	Approuvé par: Coordonnateur du Groupe national des télécommunications d'urgence de Lovely (LN-GTU)	Approuvé le: 31 mai 2019	

Objet: coordonner les télécommunications d'urgence à Lovely pendant la phase d'intervention en cas de catastrophe.

Champ d'application: ce document porte sur les rôles et les responsabilités définis par le Groupe GTU national et figurant dans le Plan national pour les télécommunications d'urgence de Lovely.

Documents connexes: mandat du Groupe LN-GTU, Plan national pour les télécommunications d'urgence de Lovely, Plan national de gestion des catastrophes de Lovely.

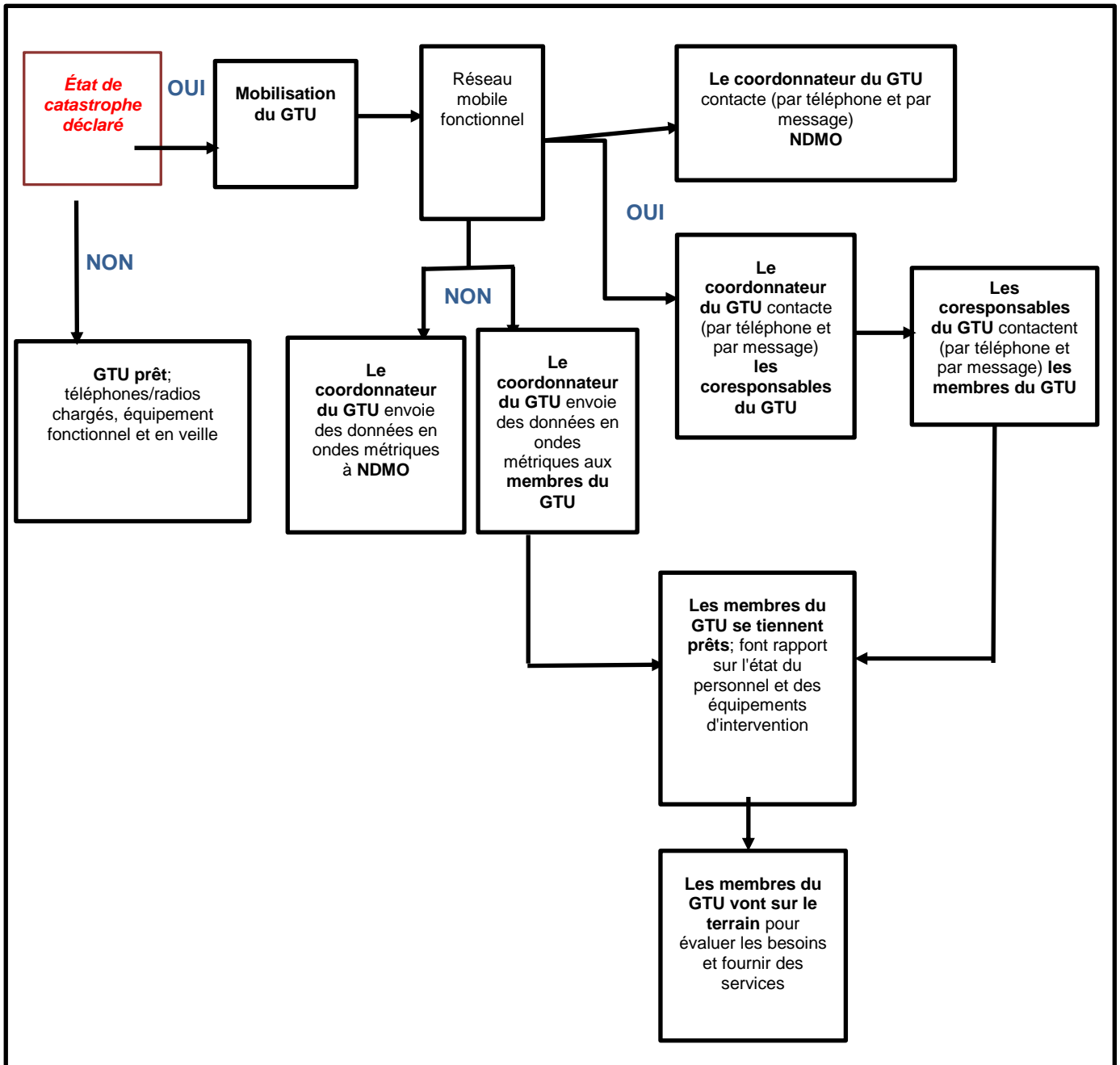
Responsabilités: cette procédure opérationnelle normalisée est révisée tous les mois et, lorsque cela est nécessaire, actualisée par le Sous-comité du LN-GTU.

Conditions d'application de la procédure opérationnelle normalisée: s'applique lorsque l'état de catastrophe est officiellement décrété dans l'archipel de Lovely.

Teneur de la procédure opérationnelle normalisée: détails sur les documents, procédure, description du processus, historique des révisions et références.

Définitions et acronymes: voir le mandat du Groupe GTU national de Lovely.

Procédure pour les télécommunications d'urgence – intervention en cas de catastrophe nationale déclarée



Exercice de simulation (11 juillet 2019)

- Nous sommes actuellement dans une période sujette aux cyclones tropicaux.
- Le Service de météorologie de Lovely (SML) surveille une zone de basse pression située à plusieurs centaines de kilomètres de l'archipel de Lovely.
- Ce matin, le SML a officiellement référencé le phénomène sous le nom de **Cyclone tropical Uti**.
- Le Cyclone tropical Uti se déplace vers l'Est à une vitesse d'environ 25 km/h.
- Lovely compte 2 opérateurs de réseaux mobiles, Lovely Link et Lokal Telekom.

Questions:

Question 1: PHASE DE PRÉPARATION

L'ONG internationale Télécommunications sans frontières suit la trajectoire du Cyclone tropical Uti. Elle a contacté le Ministère du développement par téléphone et souhaiterait faire don d'émetteurs-récepteurs afin que la communauté puisse les utiliser.

Les émetteurs-récepteurs utilisent la bande de fréquences allouée pour les télécommunications d'urgence.

Vous

- a) autorisez le don/l'utilisation des équipements tels quels;
- b) demandez que les équipements soient reprogrammés avant qu'ils soient donnés pour utiliser une fréquence différente;
- c) demandez à Télécommunications sans frontières de plutôt faire don des équipements au régulateur;
- d) demandez à Télécommunications sans frontières de faire don d'autres équipements.

Question 2: PHASE D'IMPACT

Sur la base des renseignements liés à l'évaluation des dégâts causés aux infrastructures, vous avez décidé de recourir aux communications par satellite pour rétablir le service.

Les opérateurs de satellites ont offert une capacité.

Toutefois, la réglementation de Lovely en matière de télécommunications n'autorise pas les émissions sur les liaisons montantes.

Devez-vous

- a) assouplir la réglementation en la matière;
- b) refuser l'offre de capacité;
- c) accepter l'offre, mais uniquement dans les limites de la réglementation en vigueur;
- d) proposer une autre solution?

Question 3: PHASE D'INTERVENTION

La population touchée s'est déplacée vers une zone avec 95% de couverture mobile Lovely Link.

Le Bureau national de gestion des catastrophes souhaite envoyer des messages SMS urgents à la population touchée.

Vous vous rendez compte que les clients de Lokal Telekom ne recevront pas les messages SMS.

Vous

- a) demandez à Lokal Telekom de construire de nouveaux pylônes plus rapidement;
- b) réglementez/autorisez l'itinérance au sein du pays;
- c) réglementez le partage des pylônes et des sites;
- d) conseillez à Lovely Telekom d'accroître leur part de marché en vendant de nouvelles cartes SIM aux clients de Lokal Telekom.

Question 4: PHASE D'INTERVENTION

Parmi la population touchée, on compte des personnes sourdes, aveugles ou ne sachant pas lire.

Afin que l'ensemble de la population ait accès aux informations, vous conseillez aux autorités

- a) d'envoyer les messages de secours uniquement par SMS;
- b) d'envoyer les informations concernant les secours via plusieurs canaux;
- c) de compter sur la communauté pour relayer les notifications de secours aux personnes sourdes et/ou aveugles;
- d) d'utiliser plusieurs canaux et d'envoyer les notifications en format texte, audio ou visuel.

Question 5: PLAN NATIONAL POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS D'URGENCE

Votre pays dispose-t-il d'un plan national pour les télécommunications d'urgence?

- a) oui;
 - b) non.
-